

# Dossier de demande de subvention

Association :

Service référent :  Sport  
 Culture/ Animations  
 Sociale  
 Autres

Dossier à retourner complet  
à l'Hôtel de ville  
avant le **23 février 2019**

par mail : [contact@mairie-combs-la-ville.fr](mailto:contact@mairie-combs-la-ville.fr)  
ou par courrier à M. le Maire, place de l'Hôtel de Ville,  
BP 116 - 77385 Combs-la-Ville

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et sera retourné**



**Année 2019**

# **1. Identification de l'association**

1.1 Nom de l'Association:.....

Sigle de l'association :..... Site web: .....

1.2 Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IW | | | | | | | | | |

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date |

Volume : | | | | | Folio : | | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social. ....

Code postal :..... Commune.....

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente). ....

Code postal:..... Commune . ....

1.6 P R E S I D E N T - Représentant(e) légal(e) (personne désignée par les statuts)

Nom:..... Prénom:.....

Fonction :.....

Téléphone:..... Courriel :.....

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom: ..... Prénom:.....

Téléphone:..... Courriel. ....

Fonction :.....

1.8 COMPOSITION DU BUREAU :

Vice-Président :

Nom: ..... Prénom:.....

Adresse :.....

Téléphone:..... Courriel. ....

Trésorier :

Nom: ..... Prénom:.....

Adresse :.....

Téléphone:..... Courriel. ....

Secrétaire :

Nom: ..... Prénom:.....

Adresse :.....

Téléphone:..... Courriel. ....

## 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?  oui  non

Si oui, merci de préciser:

Type d'agrément : \_\_\_\_\_ attribué par \_\_\_\_\_ en date du: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : .....

## 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée: non  oui

Si oui, lesquelles? .....

## 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent: personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	.....
Dont : Combs-la-Villais <input type="text"/> Hors Combs-la-Villais <input type="text"/>	Dont : Hommes <input type="text"/> Femmes <input type="text"/>

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 20.....ou exercice du ..... au.....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60- Achats		70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74- Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 -Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseils Régional(aux) :	
Documentation			
62 -Autres services extérieurs		Conseils Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 -Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 -Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 -Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels- Mécénat	
66 -Charges financières		76 - Produits financiers	
67 -Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 -Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 -Transfert de charges	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

86 -Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870- Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat

## 6. PROJET- [Part Variable]

**Intitulé:**.....  
.....  
.....  
.....

**Objectifs:**.....  
.....  
.....  
.....

**Description**  
:.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Bénéficiaires** : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

.....  
.....  
.....

**Territoire concerné :**.....

**Moyens matériels et humains** (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés <sup>1</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet?  
 oui  non      Si oui, combien (en ETPT):.....

**Date ou période de réalisation** : du (le) |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| au |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

.....  
.....

<sup>1</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

## Budget du Projet<sup>5</sup> (joindre les devis)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60- Achats		70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74- Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 -Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil Régional:	
Documentation			
62 -Autres services extérieurs		Conseil Départemental:	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 -Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler):	
64 -Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 -Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels- Mécénat	
66 -Charges financières		76 - Produits financiers	
67 -Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 -Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 -Transfert de charges	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870- Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et service		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

La subvention sollicitée est de.....€,

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

## 7. Attestation

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....  
représentant(e) légal(e) de l'association .....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures- celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci<sup>(8)</sup>*

### **Déclare:**

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>(9)</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :

- Inférieur ou égal à 500 000 €  
 Supérieur à 500 000 €

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

Fait, le ..... à .....

Signature

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modification s de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) no 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

Pièces à fournir avec le dossier  
(Tout dossier incomplet sera retourné sans être étudié)

- Les statuts si modifiés dans l'année écoulé
- Le Procès-verbal de la dernière assemblée générale signé du président
- Le dernier rapport annuel d'activités et les derniers comptes approuvés de l'association
- Un compte-rendu financier de l'emploi de la subvention accordée l'année précédente signé par le président accompagné des justificatifs (factures). A noter qu'une simple attestation sur l'honneur ne sera pas recevable
- Un RIB

**RAPPEL**

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

La commune contribue au bon fonctionnement des associations de différentes façons :

- par des financements réguliers (subventions directes)
- par des mises à disposition de locaux, régulières ou ponctuelles
- par des prestations (assumées par le personnel municipal) ou des prêts de matériel ou de mobilier, qui constituent des subventions indirectes

Toutes ces contributions ont un coût et sont révisables annuellement en fonction de vos besoins réels et de l'évolution du tissu associatif dans son ensemble.

Elles sont publiées en annexe du Compte administratif.

Tout versement d'une subvention directe et / ou contribution annuelle indirecte de la commune, supérieur à 23 000 euros, donnera lieu obligatoirement à la signature d'une convention et sera subordonné à la production de tous les justificatifs cités précédemment (décret n°2001-495 du 6 juin 2001)